



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UPFI DU MERCREDI 18 JANVIER 2012 A 10 H 00

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS :

Stephan BOURDOISEAU
Laurent DIDAILLER
Stéphane LAÏCK
Pascal BITTARD
Vincent FREREBEAU
Emmanuel de BURETEL
Jean-Michel DOUE
Marc THONON

WAGRAM MUSIC
PIAS
AT (H)OME
IDOL
TOT OU TARD
BECAUSE MUSIC
FUTURE PLAY
ATMOSPHERIQUES

Jérôme ROGER

UPFI

ETAIENT ABSENTS :

Charles ADRIAENSSEN
Xavier COLLIN

ZIG ZAG TERRITOIRES
W.T.P.L.

AVAIT DONNE POUVOIR :

Olivier LACOURT
Hélène DREYFUS
Hervé BERGERAT
Béatrice COSTERMANS

DISCOGRAPH
FRANCIS DREYFUS MUSIC
MASQ
NAÏVE

Stephan BOURDOISEAU, constatant que le quorum est atteint, et que le conseil peut valablement délibérer, ouvre les travaux du Conseil d'Administration à 10 heures 10.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration de l'UPFI du 08 décembre 2011

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 08 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Mission de préfiguration du Centre National de la Musique

SB : Durant le Midem 2012, le gouvernement souhaite officialiser avec la filière musicale un accord relatif au CNM.

Principes de l'accord :

Le gouvernement s'engagerait à verser un budget initial de 15 millions d'euros pour abonder le futur CNM et à faire adopter par le Parlement, d'ici fin 2012, une taxe fiscale à la charge des FAI dont le montant global s'élèverait à 70M€. En contrepartie du « new money » apporté par les pouvoirs publics, la filière musicale s'engagerait à transférer à un futur Etablissement Public créé sous forme d'EPIC un certain nombre de ressources et de flux financiers qu'elle gérait jusque-là de manière éclatée. Pour ce qui concerne le secteur de la musique enregistrée, les SPRD de producteurs de phonogrammes sont invités à déléguer par voie conventionnelle au CNM les sommes irrépartissables qu'elles affectaient jusqu'à présent à des subventions à la production ainsi que les subventions versées à des organismes d'intérêt général ayant vocation à être intégrés dans le CNM (Bureau Export, FCM, FAIR, IRMA,...)

Enjeux :

- S'assurer de la mise en œuvre effective de ces engagements en posant les fondations de cet établissement avant les élections présidentielles, permettant ainsi d'avoir une meilleure visibilité sur le déroulement des opérations,
- Amener le gouvernement à s'engager sur une somme précise qui sera bloquée avant les présidentielles dès 2012 (environ 20/25 M€).

EDB : Des questions se posent : sur quels engagements peut-on compter si cette taxe n'est pas votée après les Présidentielles ? N'est-il pas redondant de créer un CNM alors qu'existent déjà des aides au travers des guichets actuels ? Il fait part de ses inquiétudes concernant la détermination des règles de gouvernance au sein d'une structure sur laquelle les producteurs n'auront pas une emprise déterminante. Il est important d'obtenir des assurances face aux engagements qui nous sont demandés.

SB : considère qu'il serait absurde de ne pas transférer au CNM les irrépartissables des sociétés civiles de producteurs car le cumul des sommes affectées aux aides à la production créera un effet de levier important.

EDB : souligne la nécessité de préserver le crédit d'impôt et pour cela de le prolonger jusqu'en 2016. Les candidats à la présidentielle doivent se montrer concrets et précis sur ce point lors du MIDEM.

JR : Frédéric Mitterrand, lors de ses vœux, a indiqué qu'une proposition de dotation budgétaire de 15 M€ destinée à abonder la structure servant de préfiguration au CNM devrait être inscrite dans l'accord à conclure au MIDEM avec la filière musicale. Cette somme serait prise sur le budget du Ministère de la Culture, en ponction de l'enveloppe affectée à la Carte Musique dont la relance a été un échec total. La détermination des modalités de mise en œuvre du droit de tirage et de l'aide sélective, pour le compartiment des aides à la musique enregistrée, va constituer un chantier important car le rapport « Riester - Selles » s'est contenté de fixer des principes généraux.

SB : souligne l'importance de manifester un front uni de la part de la filière musicale sur cet enjeu qui est majeur pour notre avenir. Il est essentiel de préserver le mécanisme du crédit d'impôt et d'obtenir

le maximum de garantie sur l'octroi des régimes d'aides et leurs règles d'attribution en contrepartie de l'apport des sommes irrépartissables.

Diversité musicale à la radio :

EDB : souligne l'absence d'exposition des productions françaises qui sont interprétées dans une langue étrangère dans les radios, qui vient s'ajouter à la concentration des playlists pour les quotas francophones. Ce type de production, qui participe pourtant du rayonnement de la culture française à l'international, bénéficie d'un faible soutien de la part des Pouvoirs Publics et du CSA, mis à part le Bureau Export et le Crédit d'Impôt.

JR : sur la seule base des albums « nouveautés » déclarés à la SPPF, les productions réalisées en France mais dont l'interprétation est en langue étrangère ont représenté plus de 30% des déclarations. Francine Mariani Ducray avait suggéré de réfléchir à la transposition, dans le secteur des radios, du quota de diffusion d'œuvres européennes et françaises qui s'impose aux chaînes de télévision. Ainsi, les œuvres produites en France mais interprétées dans une autre langue pourraient elles être qualifiées d'œuvres européennes.

EDB : il faut montrer au CSA que la production française interprétée dans une autre langue constitue une tendance lourde et voir s'il est possible d'aller dans la direction d'un quota de diffusion d'œuvres européennes pour les intégrer à l'intérieur.

3. Présidentielle 2012 : plate-forme d'objectifs de l'UPFI

JR : L'UPFI propose 5 mesures pour permettre à l'industrie musicale de faire face à la mutation technologique et économique qu'elle traverse depuis 10 ans :

- Mettre en place un dispositif de soutien financier à la création et à la production musicale française
- Engager une vaste réflexion pour assujettir les réseaux et les intermédiaires techniques à une rémunération au bénéfice des créateurs et des producteurs de musique
- Assurer une véritable diversité musicale dans les médias et dans la distribution physique et numérique
- Hadopi : mieux lutter contre les échanges illicites sur les réseaux en ligne
- Favoriser la croissance de l'offre de musique en ligne en appliquant un taux de TVA réduit ou une TVA intermédiaire à l'échelon européen

SB : dit que la deuxième mesure ne constitue pas un point à demander lors de la campagne.

EDB : Oui mais il faudrait tout de même expliquer au législatif quels sont les problèmes des producteurs indépendants, comment aujourd'hui la musique est consommée et quels sont les usages. Nous ne communiquons pas très bien sur ce point, il est donc important de le faire correctement.

SB : En effet, durant la présidentielle, la communication doit être simple pour être percutante. Nous devons également les sensibiliser sur la copie privée, mais plus isolément avec les parlementaires. Si nous souhaitons que la gauche s'ouvre aux propositions de l'UPFI, il faut demander des études qui permettent de constater comment ça fonctionne et comment ça peut être amélioré.

SB : Le but reste de ramener les politiques à une réflexion positive plus ouverte (sur la légalité des consommations de la musique)

Lecture du courrier à l'attention de François Hollande

SB : conforme aux idées de l'UPFI

Notre plate-forme d'objectifs doit réclamer le CNM, la prolongation du cadre juridique légal actuel (afin de protéger la propriété intellectuelle) ainsi que du crédit d'impôt.

4. Prix Constantin

On a créé une marque de qualité malgré la non-reconnaissance des majors qui souhaitent :

- Passer de 10 nominés à 5
- Recentrer le Prix sur l'expression francophone
- Qu'il y ait une simultanéité entre l'évènement et la date de diffusion
- Que le Prix s'adresse uniquement au premier album

SB : n'est pas d'accord pour passer de 10 à 5 nominés.

EDB : n'est également pas d'accord et propose de reprendre le fonctionnement du Mercury Prize afin de mettre les artistes en avant plus tôt tout en conservant les relations avec les magasins.

JR : Alain Lahanna quitte la direction du Prix Constantin.

Le Prix Constantin ne modifiera pas ses critères actuels. Il faudra repenser la médiatisation de l'évènement, en communiquant éventuellement plus tôt. Enfin, un nouveau Président devra être nommé.

5. Budget 2012 / Situation de trésorerie / Appel à contribution

La trésorerie à ce jour s'élève à 146 000 euros + le produit des 3% SPPF soit environ 200 000 euros sans les appels à cotisations.

Les charges d'exploitation s'élève à environ 130 000 euros HT.

6. Impala Awards

JR : Les Impala Awards existent depuis 2 ans. Chaque membre doit nommer un album de l'année. Propose un tirage au sort.

SB : c'est le CA de l'UPFI qui doit choisir l'album qui a le plus de chance de réussir.

- Selah Sue est nommée pour le national, Adele pour l'europpéen.

7. Questions diverses

Le SNEP a décidé que YACAST reprendra le contrat des envois numérisés (radios, clips, etc.)

JMD : il faut coupler l'envoi au radios/TV aux discothèques (non-adhérentes à YACAST) et mettre en place un contrat afin que les clubs bars à musique reversent des droits aux producteurs.

La séance est close à 12h10.

Stephan BOURDOISEAU
Président